

De l'aide pour vos brise-vent

Programme Prime-Vert

Jean-Philippe Tremblay

Technicien en agroenvironnement

Volet 10

Réduction de la pollution diffuse

Sous-volet Brise-vent

- Objectif : Diminuer l'érosion éolienne
- Autres avantages:
 - Accumulation de neige
 - Biodiversité
 - Diminuer la dérive des pesticides

Exemple d'érosion éolienne



Aménagement de haies brise-vent

- Aide = 90% des coûts admissibles
- Coûts admissibles:
 - Max 2\$/m pour implantation
(location d'équipement de plantation, main-d'œuvre, devis, etc.)
 - Max 7\$/arbre
 - Max 14 000\$ d'aide par entreprise

Aménagement de haies brise-vent

- Processus:
 1. Appel au MAPAQ pour inscription
 2. Projet monté par MAPAQ ou intervenant
 3. Plan d'accompagnement agroenv. (PAA)
 4. Offre d'aide du MAPAQ
 5. Réalisation du projet
 6. Constat par le MAPAQ et paiement

Aménagement de haies brise-vent

- À savoir:

Penser à s'inscrire d'avance

Max d'aide financière de 30 000\$ par entreprise pour tout le volet 10

Lutte contre l'érosion hydrique

■ Exemples de travaux admissibles:

- Risbermes et avaloirs
- Voies d'eau engazonnées
- Enrochement
- Aménagement de bandes riveraines

Volet 10

Réduction de la pollution diffuse

Modifications et nouveautés au programme en 2008??

À suivre...

Programme disponible sur le site
www.mapaq.gouv.qc.ca
sous « Programmes »

Merci!